

Compte-rendu de réunion du Comité Directeur

Date : 02 avril 2026, 19h30

Présents : Gilles Brunschwig, Bernard Cannelle, Madeleine Colard, Maria Di Fatima Di Jesus, Michel Dornier, Thomas Dubourgeois, Juliette Jeandat, Emmanuel Léchine, Laurent Nourdin, Cathy Rouillier, Véronique Papon, Cindy Vionnet,

Excusée : Martine Droz Bartholet

1– CR du codir par IA

Pour ou contre les comptes rendus enregistrés et synthétisés par l'IA

Des explications et discussions ont eu lieu sur l'IA. Chacun donnant son avis. Le logiciel proposé est français et conforme à toutes les règles en vigueur. Il est mis au vote avec :

- d'une part : un vote pour enregistrer les CODIR pour aider le rédacteur :

Validé à l'unanimité.

- d'autre part : un vote pour utiliser l'IA dans la rédaction des CR de CODIR :

Vote : 1 contre, 2 absentions, 7 pour.

2– Validation du dernier CR

Validé à l'unanimité.

3– Retour sur le codir Comité Départemental/Comité Régional

Audit financier de la fédé, WE multi activités, PSC

- Audit financier de la fédération :

Un audit indépendant a analysé les 400 000€ de virements liés à l'arnaque au dirigeant. Cette somme représente moins de 1% des capitaux propres de la Fédération, qui s'élèvent à 47 millions d'euros. L'audit a considéré comme insignifiante cette perte. En 2025, la Fédération a acheté un local à Paris pour 1,8 million d'euros et un local à Chambéry pour 1,4 million d'euros, et a réalisé 6 millions d'euros de travaux pour les refuges sur fonds propres, sans emprunt.

- Le week-end multi-activité comité régional : Dates du 4 au 18 juillet à Villard d'Arène (camp d'été).

- Week-end multi-activité comité départemental : Initialement prévu à Baume-les-Dames : le projet est annulé (le gérant est parti). Reporté en Suisse à Lauenen les 19 et 20 septembre 2026. Activités prévues : randonnée et VTT.

- PSC (Prévention et Secours Civiques) :

Subvention exceptionnelle votée : 400€ par PSC mis en place par club.

Problèmes budgétaires : Besançon a obtenu 5 PSC cette année, soit 2 000€.

Le cas de Pontarlier : Le PSC n'a pas pu être financé malgré trois relances du trésorier. Le club perd malheureusement la subvention de 400€.

Une réflexion est mise en place pour l'année prochaine : proposer un quota maximal de PSC par club.

Demande de devis pour comparer les prestataires (FF2S, Croix-Rouge, etc.).

4– Information de la fédération

Une plainte anonyme par un membre du CODIR a été déposée auprès de la FFCAM à l'encontre du Président, pour diffamation et violence verbale.

Thomas a été appelé par Olivier Duquesnoy, de la FFCAM, sans avoir accès à plus d'informations. Le nom de la personne n'a pas été communiqué, la FFCAM n'ira pas plus loin s'il n'y a pas de suite.

Olivier Duquesnoy a expliqué au président les droits et devoirs de chaque président, il en ressort notamment les éléments suivants :

- Les responsables de commission ne sont pas élus, ils sont soumis à la validation du président qui peut, donner délégation au CODIR. Les responsables de commission entraînant de plein droit la responsabilité du club et donc celle du président, il peut donner ou retirer cette délégation.
- Le comité régional et par extension la fédération, sont précautionneux sur l'utilisation des groupes What's App officiel des clubs. Ceux-ci devraient être encadrés par une charte claire car le président a la responsabilité sur la totalité des contenus échangés.

Thomas regrette que la personne ne soit pas venue en parler.

Gilles regrette de n'avoir pas pu servir de médiateur face à ce souci.

5– Bilan Carbone

Vote sur la question suivante :

Le comité représentant le club s'engage à soutenir la réalisation du bilan carbone de la saison 2025-2026, puis, en fonction des résultats, à proposer des actions concrètes pour s'engager vers une réduction de l'impact global du club.

Laurent s'exprime sur le sujet. Il est demandé par la commission environnement un soutien du comité pour réaliser le bilan carbone, puis proposer des actions concrètes pour s'engager vers une réduction de l'impact global du club.

Laurent rappelle qu'il a besoin de l'aval du comité pour ne pas faire travailler 6 bénévoles pour qu'au final rien n'en ressorte. Il précise que les résultats pourraient être surprenants, et que certains clubs ont été surpris par les résultats, parfois ce sont des activités récurrentes comme l'escalade qui pourraient représenter un fort impact avec des solutions assez simples. L'urgence climatique et environnementale est le moteur de la démarche.

Après des débats houleux, la question est soumise au vote :

Vote : 8 contre ; 0 abstention ; 4 pour

6– Communication externe du club (Email, What's App, site internet, Tel)

Rappel des résultats de l'enquête adhérents sur la communication du club

- Explication et retour de la situation du mardi 17/03 sur le fil ski de rando cafodou, message WhatsApp. Des messages ont été supprimés par le Président car non factuels et pouvant prêter à polémique.

Une discussion est menée sur les messages qui ont été supprimés et sur l'échange dans lesquels ils s'inséraient.

Thomas rappelle qu'il est, comme d'autres membres du CODIR, modérateur sur ces groupes et qu'il peut supprimer des messages qui pourraient prêter à polémique.

Gilles précise que les groupes WhatsApp sont faits pour échanger de l'information sur des conditions de montagne et non des opinions

- Rappel règlementaire :

RGPD, loi informatique et liberté : les messages échangés sont sous la responsabilité des auteurs, des modérateurs et du Président. Aucune atteinte à la personne ne doit être mise sur le groupe.

- Propositions d'organisation de groupe (délégation, modération).

Il est proposé de supprimer le groupe vie du club (doublon des annonces).

Chaque groupe représente une commission et il est géré par le (la, les) responsables de commissions qui peuvent en déléguer une partie.

Pour poster un retour de sortie ou autres, il est préférable d'utiliser le site web du caf Haut Doubs.

Il est proposé la mise en place d'une charte d'utilisation des groupes What's App.

Propositions soumises au vote suite aux discussions :

Vote : 0 contre ; 0 abstention ; 12 pour

- Un point est fait sur les publications de photos : il est conseillé de créer un groupe propre à la sortie pour diffuser les photos. Privilégier les comptes rendus de sortie sur le site. Demander de l'aide si besoin car la prise en main est quelque fois compliquée.

7– Validation des compétences

Laurent Cabot et Odile Bourgeois ont été validés comme cadres randonnée.

Chaque commission détermine les personnes habilitées à valider les compétences. Formation requise pour pouvoir valider : être initiateur certifié depuis plus d'un an. Proposition de validation au fil de l'eau plutôt que par un examen formel.

Un tuto sera effectué pour la procédure en vue de valider les compétences des adhérents.

8– Travaux à la Fauconnière

Devis accepté : 350€ pour nettoyage, sécurisation et démoussage.

Identification des purges légères qui devront être effectuées par le club.

(réalisation fin avril par Stéphan Barsot avant la journée nettoyage du site)

Propositions soumises au vote

Validé à l'unanimité.

Points en réflexion :

Charte de communication externe et interne : À formaliser.

Gestion des formations et validations de compétences : À structurer par les commissions.

Logiciel de gestion/facturation du refuge du Gros Morond : À voir avec le responsable.

Comparaison prestataires PSC : Devis à demander.

Clôture de la séance à 21h30